# DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À PRIX ABORDABLE grâce au **BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS)**



# Propriétaire autrement!







## **ACHETER MOINS CHER** *Comment ça marche?*

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est une nouvelle formule d'accession à la propriété qui dissocie le foncier du bâti ! Il permet aux ménages (sous plafond de ressources) de devenir propriétaires dans des territoires dans lesquels trouver un logement à prix abordable est très difficile.

En clair, un ménage devient propriétaire de sa résidence principale, mais reste locataire du terrain via l'Organisme Foncier Solidaire - Procivis Bretagne Ouest. Le BRS propose ainsi des logements neufs à un prix entre 25 et 40% inférieur au prix du marché.

LE BRS en 5 étapes

01

L'OFS Procivis Bretagne Ouest

**fait l'acquisition d'un terrain** pour le conserver dans la durée.





Sur le terrain de l'OFS, des programmes immobiliers neufs sont développés par un opérateur pour les ménages à revenus modestes et intermédaires.



03

Les ménages achètent, grâce au Bail Réel Solidaire, la propriété bâtie de leur logement.

L'OFS demeure propriétaire du foncier.



L'acquéreur paie tous les mois une faible redevance à l'OFS pour la location du terrain.



En cas de revente, les nouveaux propriétaires doivent répondre aux critères de l'accession sociale. La vente sera agréée par l'OFS.

#### Devenez propriétaire

d'un logement neuf à un prix très attractif grâce à l'Organisme Foncier Solidair Procivis Bretagne Ouest!



#### LE PLEIN D'AVANTAGES

#### avec le BRS

- Des logements à des prix abordables, en dessous des prix du marché :
- suppression du coût du foncier,
- TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20%,
- abattement de la taxe foncière selon la commune...

#### **△** Des conditions de financement avantageuses :

- accès au Prêt à Taux Zéro de l'État,
- prêts spécifiques à 0% par Procivis Bretagne,
- des solutions dédiées de financement et d'accompagnement par nos partenaires bancaires.

- ☐ Une sécurisation sur le long terme : garantie de rachat, garantie de relogement.
- △ Les logements proposés présentent toutes les caractéristiques de qualité et de confort, avec de bonnes performances énergétiques (normes environnementales en vigueur).
- △ Vous vous constituez un capital pour une mensualité réduite et une faible redevance.
- △ Du conseil à chaque étape en partenariat avec l'ADIL.

### Un bail transmissible, responsable et durable!

En cas de revente du logement bâti, il est possible de transmettre le bail. Le BRS et sa redevance restent donc d'actualité. Le nouvel acquéreur doit s'y conformer à son tour, en respectant le seuil de revenus en vigueur. L'accession reste ainsi durablement sociale et abordable!

## QUI PEUT EN PROFITER ? Les conditions

Pour pouvoir jouir de ces conditions privilégiées, vous devez vous conformer à certaines conditions et règles :

Accession sociale.

△ Occuper le logement acquis grâce au BRS à titre de résidence principale.



# CONSEILLER INFORMER ACCOMPAGNER



